

pu dépenser autant pour un immeuble qui était en fort bon état lorsqu'il fut saisi et que l'on s'apprête — si ce n'est commencé déjà — à transformer pour y mettre le Conservatoire de musique et déclamation ?

Puis, voici d'autres chiffres, bien extraordinaires aussi, sous la rubrique "Frais de régie à 5%". Puisque ce sont des fonctionnaires pourvus d'un traitement fixe qui font cette besogne, que peuvent être ces frais de régie ? Et notez qu'il ne s'agit s'agit pas de petites sommes : 134,000 francs pour l'immeuble de la rue de Madrid. Est-ce pour avoir dépensé 85,000 francs en réparations ? — Autre régie, celle de l'immeuble des Dames du Sacré-Cœur à Paris : 397,000 francs de frais de gestion. Il faut avouer que cela aussi mériterait bien quelque explication.

Il y a vingt et une colonnes pour les dépenses ; on pourrait supposer qu'elles y sont toutes contenues. Point du tout ! une vingt-deuxième colonne s'ouvre pour d' "autres frais". La seule maison des Assomptionistes de Paris y figure pour 255,453 francs. Que peuvent bien être ces faits divers, montant à un pareil chiffre ?

Un chapitre, qui n'existait pas autrefois, ou du moins qui était à l'état embryonnaire, est celui des secours ; on lui a donné à dessein une certaine ampleur. On sait que des réclamations indignées s'étaient fait entendre, jusque dans l'enceinte du Parlement, en faveur des membres des Congrégations supprimées. On leur avait à la fois enlevé leurs biens et défendu d'exercer la profession de l'enseignement qui faisait vivre la plupart d'entre eux. C'était la misère. Quelques dispositions "législatives et réglementaires" furent prises pour permettre de leur accorder des secours. Le rapport nous apprend que ces dispositions ont continué à recevoir en 1911 une large application. Le ministère de l'Intérieur a alloué pour secours 424,000 francs, dont 60,000 francs à la Congrégation des Dames anglaises de Neuilly en faveur desquelles le gouvernement anglais avait réclamé, et 39,400 francs à une autre Congrégation ; restent 324,000 francs qui ont été distribués entre 1,107 personnes, ce qui donne pour chacune moins de 20 sous par jour. Il y a eu en outre 170,000 francs "d'allocations" partagés entre 141 personnes. Il a été alloué 34 pensions alimentaires pour 25,142 francs. On a enfin accordé à des congréganistes reconnus infirmes 326 autorisations de logement dans les immeubles confisqués. Le